

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-532

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 septembre 2024	<i>Délibération</i>
	<p>ADG en charge de la stratégie et des systèmes d'information</p> <p>Direction des infrastructures et de la production</p>	<i>N° 2024-532</i>

**Adhésion au RIPE (Réseaux IP européens) NCC (Network coordination centre) -
Décision - Autorisation**

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du fonctionnement du service commun numérique, Bordeaux Métropole héberge dans ses propres Data Centers (centres de données) ainsi qu'au sein des Hôtels de ville des communes, des matériels réseau qui utilisent des adresses IP (« Internet Protocol Address ») publiques permettant d'accéder à Internet et d'héberger des services numériques.

Jusqu'à présent, ces adresses IP sont louées auprès d'opérateurs, titulaires de marchés publics renouvelés tous les 4 ans. Chaque opérateur est propriétaire d'un ensemble d'adresses IP, dont il met une partie à la disposition de Bordeaux Métropole. En cas de changement d'opérateur à l'occasion du renouvellement du marché, il devient nécessaire pour la collectivité d'adopter un nouveau plan d'adressage au terme d'opérations de migration.

Chaque migration représente des coûts très importants, d'ordre tant financier qu'humain. Six mois de travail sont en effet nécessaires au service commun numérique pour reconfigurer tous les équipements réseau concernés, réinitialiser les règles de sécurité et migrer les services hébergés.

Afin de réduire ces coûts récurrents qui pèsent sur son organisation, et afin de réduire sa dépendance vis-à-vis des opérateurs tiers, une solution envisageable est l'acquisition par Bordeaux Métropole de ses propres adresses IP publiques auprès de l'autorité de référence.

Les administrations et sociétés privées ont en effet la possibilité de s'identifier en tant que LIR (Local Internet Registry - registre Internet local) auprès de l'organisme indépendant en charge de la gestion et de l'attribution des adresses IP publiques pour la région Europe, le RIPE NCC (Réseaux IP Européens - Network Coordination Center, registre régional d'adresses IP). En s'enregistrant en tant que LIR auprès du RIPE NCC, Bordeaux Métropole pourra demander la réservation d'un ensemble d'adresses IP en fonction de ses besoins (cf. annexe 1 : accord de service standard du RIPE NCC).

Cette problématique n'est pas propre à Bordeaux Métropole. Ainsi, douze collectivités territoriales ont à ce jour fait le choix de devenir LIR, dont Lyon Métropole et Métropole Nice Côte d'Azur.

Le modèle du système de tarification est le suivant :

- les nouveaux adhérents paient des frais d'inscription uniques ;
- les membres paient ensuite une contribution annuelle (frais de redevance de service, correspondant à une maintenance ainsi qu'à la gestion des adresses IP).

A titre indicatif, la tarification en vigueur au titre de l'année 2024 est la suivante (rappel en annexe 2) :

	2024
Frais d'inscription uniques	1 000 €
Frais annuels de redevance de service	1 550 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,

VU la délibération n°2024-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole à la Présidente,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il est dans l'intérêt de Bordeaux Métropole d'adhérer au RIPE NCC afin de solliciter l'attribution d'adresses IP publiques.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'adhésion de Bordeaux Métropole au RIPE NCC,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment signer l'accord de service standard du RIPE NCC ci-annexé ainsi que tout acte afférent,

Article 3 : d'autoriser le versement des frais annuels et d'inscription et imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024 chapitre 011, articles 6281 (frais d'adhésion) et 6288 (contribution financière annuelle).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZENAVE, Madame CHOPLIN, Madame DE FRANÇOIS, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur GUILLEMIN, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROBERT, Monsieur SALLABERRY, Madame TERRAZA, Madame ZAMBON

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,</p> <p>Madame Delphine JAMET</p>
---	--